



DEC POLE CONCOURS

Réf N° DEC/POLECONCOURS/XIII/26/209

Affaire suivie par : Pascale Amblard

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DEC/POLECONCOURS/XIII/26/209 du 1^{er} juillet 2026

Vu l'article L122-2 du code de l'éducation ;

vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

vu l'arrêté n°DEC/POLECONCOURS/XIII/25/220 du 16 septembre 2025 relatif à l'ouverture d'une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire – session 2026 ;

Article 1 : le jury académique de la certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire est composé comme suit pour la session 2026 :

Madame GEOFFRAY Ghislaine	IA-IPR	Présidente de jury
Monsieur CARGNELUTTI Jérôme	IA-IPR	Vice-président de jury
Monsieur VIGNEAU Christophe	Chef d'établissement LPO Jean Monnet 74 Annemasse	Membre interrogateur
Monsieur REBUT Patrice	IA-IPR	Membre interrogateur
Madame MERON Nathalie	IA-IPR	Membre interrogateur
Madame CHALLOT Fatima	Cheffe d'établissement collège Salvador Allende 38 Bourgoin-Jallieu	Membre interrogateur
Monsieur CAUDRON Nicolas	IA-IPR	Membre interrogateur
Monsieur RECK Pascal	IEN	Membre interrogateur
Monsieur SERGI Joseph	Chef d'établissement Lycée Emmanuel Mounier 38 Grenoble	Membre interrogateur
Monsieur GUIRAL Vincent	IA-IPR	Membre interrogateur

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur et par délégation,
Signé le 02/07/2026 par Mme Laurence Giry,
Cheffe de la division des examens et concours,
Conforme à l'original, disponible sur demande**